



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 138<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 24 - 28.03.2018

## Atelier UIP/HCR sur le thème *Protection des réfugiés : mise en œuvre du cadre d'action global pour les réfugiés – Quel est le rôle des parlements ?*

Samedi 24 mars 2018 (15 h 30 – 17 h 30)

Salle Genève, Annexe CCV, CICG

### Note d'orientation

La [Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants](#), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2016, et le cadre d'action global pour les réfugiés, qui y est joint en annexe, indiquent clairement que tous les acteurs de l'action humanitaire, du développement, de la politique et de la sécurité jouent un rôle dans la protection des réfugiés et l'application de solutions, ouvrent la voie à d'importants changements en matière de politiques et sont à l'origine de nouvelles initiatives.

Le cadre d'action global pour les réfugiés prévoit des changements importants par rapport aux approches habituelles de l'action pour les réfugiés : plutôt que de faire appel à des méthodes et à des intervenants purement humanitaires (et souvent insuffisamment financés), le cadre est conçu pour composer une action plus systématique et durable qui profite aussi bien aux réfugiés qu'aux communautés qui les accueillent. Le cadre mobilise un groupe beaucoup plus large de parties prenantes : les gouvernements nationaux et locaux, les institutions financières internationales et régionales, les agences des Nations Unies et les ONG, les réfugiés eux-mêmes, le secteur privé et les organisations de la société civile. Il cherche à garantir des mesures plus durables en associant l'action humanitaire aux efforts pour le développement au stade précoce d'une crise et en investissant dans la prestation de services par l'intermédiaire des systèmes nationaux et locaux à chaque fois que cela est possible. Il reconnaît expressément que la protection des réfugiés et l'assistance aux Etats hôtes relèvent d'une responsabilité internationale partagée et que les pays qui accueillent des réfugiés peuvent avoir besoin d'un financement humanitaire et d'un appui au développement supplémentaires et prévisibles. Il s'engage à renforcer l'autosuffisance des réfugiés, pour sortir ces derniers du gouffre d'une aide qui ne permet pas de se procurer des moyens de subsistance, en les incluant dans des plans de développement nationaux, investissant ainsi dans l'avenir des réfugiés et des communautés locales. Le cadre prône également le renforcement de la planification et des opportunités pour des solutions durables.

Les gouvernements des pays accueillant des réfugiés et les donateurs de l'aide au développement reconnaissent de plus en plus que les réfugiés, les personnes déplacées, les rapatriés et les apatrides sont pris en compte dans le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) grâce au principe de base de celui-ci : "ne laisser personne de côté". Beaucoup trouvent des moyens d'agir en conséquence. L'IDA18 de la Banque mondiale comporte un sous-volet de 2 milliards de dollars destinés aux communautés qui accueillent des réfugiés et les donateurs bilatéraux commencent à emboîter le pas avec des subventions, concevant des programmes au profit des réfugiés et des communautés hôtes avec éventuellement des économies d'échelle.

Le HCR collabore avec ses Etats membres et ses partenaires internationaux, nationaux et locaux pour mettre en œuvre le cadre d'action global pour les réfugiés dans différentes situations spécifiques dans lesquelles se trouvent les réfugiés. A ce jour, le cadre est appliqué dans une douzaine de pays, dont la plupart ont choisi une approche régionale. (Pour plus d'informations sur le cadre, veuillez visiter le portail numérique mondial : <http://crf.unhcr.org/fr>.)

Plusieurs de ces pays ont considérablement modifié leurs politiques pour faire du cadre une réalité – ils ont, par exemple, inclus les réfugiés dans les plans nationaux pour le développement ou dans des volets de ceux-ci, tels les plans d'action pour l'éducation, étendu les services d'enregistrement de l'état civil ou élargi l'accès aux marchés du travail et aux services financiers. Certains de ces changements nécessitent une action législative et des efforts de mise en œuvre, et c'est là qu'interviennent les **parlementaires**. Ces derniers peuvent donner un élan décisif aux efforts déployés par leur pays pour appliquer les méthodes consensuelles les plus récentes pour l'accueil des réfugiés, en renforçant l'autonomie des intéressés et leur contribution potentielle à la vie de la société et en préparant le terrain pour la mise en œuvre de solutions. De même, du côté des gouvernements donateurs, certaines actions parlementaires peuvent être nécessaires pour mettre à jour les réglementations et encourager les pratiques en matière d'aide au développement en respectant la flexibilité et l'attention nécessaires.

### Objectif de l'atelier

Cet atelier permettra de partager des informations sur l'expérience acquise jusqu'à présent par les pays mettant en œuvre le cadre d'action global pour les réfugiés, en particulier sur les changements d'ordre politique que la plupart des gouvernements ont effectués et la manière dont les parlementaires ont été impliqués et continueront de l'être. Il présentera également quelques conclusions significatives tirées d'études clés et des données probantes qui sous-tendent l'approche du cadre d'action global pour les réfugiés, ainsi que le programme visant à recueillir davantage de données probantes fondées sur les résultats. Il s'agira surtout d'une occasion pour les parlementaires d'examiner et de faire connaître les informations dont ils auront besoin pour jouer un rôle décisif lorsque des questions relatives au cadre seront soumises à leurs parlements respectifs. Les parlementaires participants pourront ainsi concevoir un programme pour la collecte de données probantes.

Les participants pourront également contribuer au débat général que tiendra ensuite l'Assemblée sur le thème *Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes* en étant pleinement conscients du fondement et des données probantes sur lesquels s'appuie l'action globale pour les réfugiés et du rôle que les parlements ont à jouer.

L'atelier sera présenté par le HCR et des parlementaires, puis permettra aux participants et aux intervenants d'échanger des questions et des réponses, et, si la logistique le permet, débouchera sur des discussions en petits groupes.

L'interprétation sera assurée en anglais, arabe, espagnol et français.